

Paul Barril balance un trafiquant d'armes

Patricia Tourancheau

Libération, 1^{er} février 1995

Dominique-Yves Lemonnier a été arrêté et écroué mercredi pour commerce illégal d'armes. Il a été dénoncé par le capitaine Paul Barril, ex-supergendarme de l'Élysée, aujourd'hui homme de main de la veuve du président rwandais Habyarimana assassiné en 1994 et avec qui Lemonnier avait passé contrat.

Fort d'un bon filon en Pologne, où vit son père, homme d'affaires, Dominique-Yves Lemonnier, 42 ans, profession « *intermédiaire* », a conclu en mai 1993 un marché de 13 millions de dollars (65 millions de francs) d'armes avec les ministres de la Défense et des Finances du gouvernement de Kigali, alors dirigé par le président Juvénal Habyarimana. Pour l'occasion, il a monté une société, Dyl-Invest basée chez lui en Haute-Savoie, et a ouvert un compte aux îles Caraïbes, dans le paradis fiscal de Turks et Caïcos. Le marchand français a fourni Kalachnikov, fusils d'assaut ou pistolets-mitrailleurs fabri-

qués dans des usines polonaises, pour massacrer les Tutsis. D'après l'enquête, le Rwanda a bien débloqué six fois un million de dollars à réception du matériel : « *Lemonnier a empêché à titre personnel 300.000 dollars, après avoir payé les fournisseurs.* »

Ex-supergendarme reconverti

La moitié de l'arsenal n'était toujours pas livrée quand les forces gouvernementales ont dû battre en retraite un an après la signature du contrat. Le clan du président Habyarimana, dont l'avion a été abattu au-dessus de Kigali le 6 avril 1994, accuse Dominique Lemonnier de ne pas avoir honoré ses engagements. Paul Barril, ex-supergendarme du GIGN reconverti dans la sécurité privée et la protection de chefs d'État africains, a été chargé par Agathe Habyarimana de missions délicates, comme l'aider

à trouver refuge en France, élucider l'attentat contre son mari ou récupérer le trop-perçu auprès du vendeur d'obus.

Côté lumière, le courageux capitaine Barril monte alors à l'assaut de la presse et de la télé, une « *boîte noire* » à la main qui – si elle en a bien la couleur – n'est pas l'enregistreur de vol (orange) du Falcon 50 du président rwandais mais un instrument électronique de navigation.

Litige sur une cargaison de 5 millions de francs

Côté ombre, Paul Barril use de son téléphone pour rappeler à l'ordre le vendeur de canons. Il y a un litige sur une cargaison de 5 millions de francs achetée en Israël qu'une compagnie aérienne locale n'a jamais acheminée à Kigali. Sans compter des bisbilles sur des lots « *frelatés* », armes défectueuses ou de mauvais calibre.

A force de se faire harceler par téléphone, Dominique Lemonnier riposte par une plainte contre l'ancien gendarme pour « *tentative d'extorsion de fonds* ». Du coup, Paul Barril décide de lui donner l'estocade dans une lettre de délation envoyée au procureur d'Annecy. Dans le cadre d'une information judiciaire pour « *commerce de matériel de guerre sans autorisation d'État* », la police judiciaire a interpellé il y a six jours Dominique Lemonnier à son domicile et y a saisi, selon *le Parisien*, l'original du contrat passé avec le gouvernement de Habyarimana.

A Annecy, la juge d'instruction Marie-Gabrielle Philippe explore les ramifications du trafic. Les enquêteurs ne nourrissent guère d'illusions sur la métamorphose du capitaine Barril en M. Propre : « *Il a porté l'affaire à la justice après l'échec de ses manœuvres, quand il a compris qu'il aurait du mal à faire rendre gorge à Lemonnier.* » A Paris, un magistrat cherche à savoir si Paul Barril s'est livré ou non à une tentative de racket.